
Chapitre 2**VIANDES ET ABATS COMESTIBLES****Note.**

1. Le présent Chapitre ne comprend pas :

- a) en ce qui concerne les n^{os} 02.01 à 02.08 et 02.10, les produits impropres à l'alimentation humaine;
- b) les boyaux, vessies et estomacs d'animaux (n^o 05.04), ni le sang d'animal (n^{os} 05.11 ou 30.02);
- c) les graisses animales autres que les produits du n^o 02.09 (Chapitre 15).

Note statistique. (N.B. Cette note ne fait pas partie de la législation du *Tarif des douanes*.)

- 1. Au sens de ce Chapitre, le terme *transformé* désigne les viandes qui ont été hachées ou pulvérisées, coupées en cubes ou en morceaux pour ragoûts, ou utilisations similaires, roulées et embrochées, ou spécialement transformées en coupes de fantaisie, coupes spéciales, ou autrement travaillées pour utilisations particulières par le consommateur au détail.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
02.01		Viandes des animaux de l'espèce bovine, fraîches ou réfrigérées.			
0201.10		-En carcasses ou demi-carcasses			
0201.10.10	--	-Dans les limites de l'engagement d'accès		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TC, TCR, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA : En fr.
	10	----Veau.....	KGM		
	90	----Autres.....	KGM		
0201.10.20	--	-Au-dessus de l'engagement d'accès		26,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TC, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TCUE, TUA : En fr. TKR : 5 %
	10	----Veau.....	KGM		
	90	----Autres.....	KGM		
0201.20		-Autres morceaux non désossés			
0201.20.10	--	-Dans les limites de l'engagement d'accès		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TC, TCR, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA : En fr.
	10	----Veau.....	KGM		
	80	----Autres, transformés.....	KGM		
		----Autres :			
	93	----Longe.....	KGM		
	99	----Autres.....	KGM		
0201.20.20	--	-Au-dessus de l'engagement d'accès		26,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TC, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TCUE, TUA : En fr. TKR : 5 %
	10	----Veau.....	KGM		
	30	----Bison.....	KGM		
		----Autres :			
	91	----Côtes.....	KGM		
	93	----Longe.....	KGM		
	99	----Autres.....	KGM		
0201.30		-Désossées			
0201.30.10	--	-Dans les limites de l'engagement d'accès		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TC, TCR, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA : En fr.
	10	----Veau.....	KGM		
		----Autres :			
	95	----Longe.....	KGM		
	99	----Autres.....	KGM		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
0201.30.20		-- -Au-dessus de l'engagement d'accès		26,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TC, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TCUE, TUA : En fr. TKR : 5 %
	10	---- -Veau	KGM		
	50	---- -Bison	KGM		
	60	---- -Autres, transformés	KGM		
		---- -Autres :			
	92	---- -Bloc d'épaule	KGM		
	93	---- -Côtes	KGM		
	94	---- -Cuisse	KGM		
	95	---- -Longe	KGM		
	99	---- -Autres	KGM		
02.02		Viandes des animaux de l'espèce bovine, congelées.			
0202.10		-En carcasses ou demi-carcasses			
0202.10.10		-- -Dans les limites de l'engagement d'accès		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TC, TCR, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA : En fr.
	10	---- -Veau	KGM		
	90	---- -Autres	KGM		
0202.10.20		-- -Au-dessus de l'engagement d'accès		26,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TC, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TCUE, TUA : En fr. TKR : 5 %
	10	---- -Veau	KGM		
	90	---- -Autres	KGM		
0202.20		-Autres morceaux non désossés			
0202.20.10		-- -Dans les limites de l'engagement d'accès		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TC, TCR, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA : En fr.
	10	---- -Veau	KGM		
	90	---- -Autres	KGM		
0202.20.20		-- -Au-dessus de l'engagement d'accès		26,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TC, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TCUE, TUA : En fr. TKR : 5 %
	10	---- -Veau	KGM		
	30	---- -Bison	KGM		
	90	---- -Autres	KGM		
0202.30		-Désossées			
0202.30.10		-- -Dans les limites de l'engagement d'accès		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TC, TCR, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA : En fr.
	10	---- -Veau	KGM		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
		70 - - - - -Autres, transformés	KGM		
		- - - - -Autres, quartiers :			
		81 - - - - -Quartier avant	KGM		
		82 - - - - -Quartier arrière	KGM		
		- - - - -Autres :			
		95 - - - - -Noix de ronde, extérieur de ronde, intérieur de ronde, plat d'extérieur et pointe de surlonge	KGM		
		96 - - - - -Cuisse	KGM		
		97 - - - - -Longe	KGM		
		99 - - - - -Autres	KGM		
0202.30.20		- - -Au-dessus de l'engagement d'accès		26,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TC, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TCUE, TUA : En fr. TKR : 5 %
		10 - - - - -Veau	KGM		
		50 - - - - -Bison	KGM		
		- - - - -Autres :			
		95 - - - - -Noix de ronde, extérieur de ronde, intérieur de ronde, plat d'extérieur et pointe de surlonge	KGM		
		97 - - - - -Longe	KGM		
		99 - - - - -Autres	KGM		
02.03		Viandes des animaux de l'espèce porcine, fraîches, réfrigérées ou congelées.			
		-Fraîches ou réfrigérées :			
0203.11.00	00	-En carcasses ou demi-carcasses	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TC, TCR, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA : En fr.
0203.12.00	00	-Jambons, épaules et leurs morceaux, non désossés	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TC, TCR, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA : En fr.
0203.19.00		-Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TC, TCR, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA : En fr.
		10 - - - - -Côtes levées	KGM		
		20 - - - - -Côtes de dos	KGM		
		- - - - -Autres :			
		91 - - - - -Transformés	KGM		
		99 - - - - -Autres	KGM		
		-Congelées :			
0203.21.00	00	-En carcasses ou demi-carcasses	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TC, TCR, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
0203.22.00	00	- Jambons, épaules et leurs morceaux, non désossés	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TC, TCR, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA : En fr.
0203.29.00	--	-Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TC, TCR, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA : En fr.
	10	----Côtes levées.....	KGM		
	20	----Côtes de dos.....	KGM		
	90	----Autres.....	KGM		
02.04		Viandes des animaux des espèces ovine ou caprine, fraîches, réfrigérées ou congelées.			
0204.10.00	00	-Carcasses et demi-carcasses d'agneau fraîches ou réfrigérées	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TC, TCR, TI, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA : En fr.
		-Autres viandes des animaux de l'espèce ovine, fraîches ou réfrigérées :			
0204.21.00	00	-En carcasses ou demi-carcasses	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TC, TCR, TI, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA : En fr.
0204.22	--	-En autres morceaux non désossés			
0204.22.10	00	---D'agneau	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TC, TCR, TI, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA : En fr.
0204.22.20	00	---De mouton	KGM	En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TC, TCR, TI, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA : En fr.
0204.23.00	00	-Désossées	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TC, TCR, TI, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA : En fr.
0204.30.00	00	-Carcasses et demi-carcasses d'agneau, congelées	KGM	En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TC, TCR, TI, TN, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA : En fr.
		-Autres viandes des animaux de l'espèce ovine, congelées :			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
0204.41.00		00 - -En carcasses ou demi-carcasses	KGM	2 %	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TC, TCR, TI, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA : En fr.
0204.42		- -En autres morceaux non désossés			
0204.42.10		00 - - -D'agneau	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TC, TCR, TI, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA : En fr.
0204.42.20		00 - - -De mouton	KGM	2 %	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TC, TCR, TI, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA : En fr.
0204.43		- -Désossées			
0204.43.10		00 - - -D'agneau	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TC, TCR, TI, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA : En fr.
0204.43.20		00 - - -De mouton	KGM	2,5 %	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TC, TCR, TI, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA : En fr.
0204.50.00		00 -Viandes des animaux de l'espèce caprine	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TC, TCR, TI, TN, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA : En fr.
0205.00.00		00 Viandes des animaux des espèces chevaline, asine ou mulassière, fraîches, réfrigérées ou congelées.	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TC, TCR, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA : En fr.
02.06		Abats comestibles des animaux des espèces bovine, porcine, ovine, caprine, chevaline, asine ou mulassière, frais, réfrigérés ou congelés.			
0206.10.00		00 -De l'espèce bovine, frais ou réfrigérés	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TC, TCR, TN, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA : En fr.
		-De l'espèce bovine, congelés :			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
0206.21.00	00	--Langues	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TC, TCR, TN, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA : En fr.
0206.22.00	00	--Foies	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TC, TCR, TN, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA : En fr.
0206.29.00	00	--Autres	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TC, TCR, TN, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA : En fr.
0206.30.00	00	-De l'espèce porcine, frais ou réfrigérés	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TC, TCR, TN, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA : En fr.
		-De l'espèce porcine, congelés :			
0206.41.00	00	--Foies	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TC, TCR, TN, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA : En fr.
0206.49.00	00	--Autres	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TC, TCR, TN, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA : En fr.
0206.80.00	00	-Autres, frais ou réfrigérés	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TC, TCR, TN, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA : En fr.
0206.90.00	00	-Autres, congelés	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TC, TCR, TN, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA : En fr.
02.07		Viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés, des volailles du n° 01.05.			
		-De volailles de l'espèce Gallus domesticus :			
0207.11		--Non découpés en morceaux, frais ou réfrigérés			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
0207.11.10	00	--Volaille de réforme	KGM	8 %	TPAC, TPMD, TÉU, TC, TCR, TN, TP, TCOL, TJ, THN, TKR, TCUE, TUA : En fr. TPG : 5 %
		--Autres :			
0207.11.91	00	---Dans les limites de l'engagement d'accès	KGM	5 % mais pas moins de 4,74 ¢/kg ou plus de 9,48 ¢/kg	TPAC, TPMD, TÉU, TC, TN, TP, TCOL, TJ, TCUE, TUA : En fr.
0207.11.92	00	---Au-dessus de l'engagement d'accès	KGM	238 % mais pas moins de 1,67 \$/kg	
0207.12		--Non découpés en morceaux, congelés			
0207.12.10	00	--Volaille de réforme	KGM	8 %	TPAC, TPMD, TÉU, TC, TCR, TN, TP, TCOL, TJ, THN, TKR, TCUE, TUA : En fr. TPG : 5 %
		--Autres :			
0207.12.91	00	---Dans les limites de l'engagement d'accès	KGM	5 % mais pas moins de 4,74 ¢/kg ou plus de 9,48 ¢/kg	TPAC, TPMD, TÉU, TC, TN, TP, TCOL, TJ, TCUE, TUA : En fr.
0207.12.92	00	---Au-dessus de l'engagement d'accès	KGM	238 % mais pas moins de 1,67 \$/kg	
0207.13		--Morceaux et abats, frais ou réfrigérés			
0207.13.10	00	--Volaille de réforme	KGM	4 %	TPAC, TPMD, TÉU, TC, TCR, TN, TP, TCOL, TJ, THN, TKR, TCUE, TUA : En fr. TPG : 4 %
		--Autres :			
0207.13.91	00	---Dans les limites de l'engagement d'accès	KGM	5 % mais pas moins de 4,74 ¢/kg ou plus de 9,48 ¢/kg	TPAC, TPMD, TÉU, TC, TN, TP, TCOL, TJ, TCUE, TUA : En fr.
0207.13.92	00	---Au-dessus de l'engagement d'accès, non désossés	KGM	249 % mais pas moins de 3,78 \$/kg	

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
0207.13.93	00	--- -Au-dessus de l'engagement d'accès, désossés	KGM	249 % mais pas moins de 6,74 \$/kg	
0207.14		--Morceaux et abats, congelés			
0207.14.10		-- -Volaille de réforme		9 %	TPAC, TPMD, TÉU, TC, TCR, TN, TP, TCOL, TJ, THN, TKR, TCUE, TUA : En fr. TPG : 5 %
	10	---- -Cuisses avec dos	KGM		
	20	---- -Cuisses sans dos	KGM		
	30	---- -Ailes, bouts d'ailes ou leurs parties	KGM		
	40	---- -Abats	KGM		
	90	---- -Autres	KGM		
		-- -Foies :			
0207.14.21	00	--- -Dans les limites de l'engagement d'accès	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TC, TCR, TN, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA : En fr.
0207.14.22	00	--- -Au-dessus de l'engagement d'accès	KGM	238 % mais pas moins de 6,45 \$/kg	
		-- -Autres :			
0207.14.91		--- -Dans les limites de l'engagement d'accès		5 % mais pas moins de 4,74 ¢/kg ou plus de 9,48 ¢/kg	TPAC, TPMD, TÉU, TC, TN, TP, TCOL, TJ, TCUE, TUA : En fr.
	10	---- -Cuisses avec dos	KGM		
	20	---- -Cuisses sans dos	KGM		
	30	---- -Ailes, bouts d'ailes ou leurs parties	KGM		
		---- -Abats :			
	41	---- -Pieds	KGM		
	49	---- -Autres	KGM		
	90	---- -Autres	KGM		
0207.14.92	00	--- -Au-dessus de l'engagement d'accès, non désossés	KGM	249 % mais pas moins de 3,78 \$/kg	
0207.14.93	00	--- -Au-dessus de l'engagement d'accès, désossés	KGM	249 % mais pas moins de 6,74 \$/kg	
		-De dindes et dindons :			
0207.24		-- -Non découpés en morceaux, frais ou réfrigérés			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
- - -De conserverie :					
0207.24.11	00	- - - -Dans les limites de l'engagement d'accès	KGM	5 % mais pas moins de 4,74 ¢/kg ou plus de 9,48 ¢/kg	TPAC, TPMD, TÉU, TC, TN, TP, TCOL, TJ, TPA, TCUE, TUA : En fr.
0207.24.12	00	- - - -Au-dessus de l'engagement d'accès	KGM	154,5 % mais pas moins de 2,11 \$/kg	
- - -Autres :					
0207.24.91	00	- - - -Dans les limites de l'engagement d'accès	KGM	5 % mais pas moins de 4,74 ¢/kg ou plus de 9,48 ¢/kg	TPAC, TPMD, TÉU, TC, TN, TP, TCOL, TJ, TPA, TCUE, TUA : En fr.
0207.24.92	00	- - - -Au-dessus de l'engagement d'accès	KGM	154,5 % mais pas moins de 1,95 \$/kg	
0207.25		- -Non découpés en morceaux, congelés			
- - -De conserverie :					
0207.25.11	00	- - - -Dans les limites de l'engagement d'accès	KGM	5 % mais pas moins de 4,74 ¢/kg ou plus de 9,48 ¢/kg	TPAC, TPMD, TÉU, TC, TN, TP, TCOL, TJ, TPA, TCUE, TUA : En fr.
0207.25.12	00	- - - -Au-dessus de l'engagement d'accès	KGM	154,5 % mais pas moins de 2,11 \$/kg	
- - -Autres :					
0207.25.91	00	- - - -Dans les limites de l'engagement d'accès	KGM	5 % mais pas moins de 4,74 ¢/kg ou plus de 9,48 ¢/kg	TPAC, TPMD, TÉU, TC, TN, TP, TCOL, TJ, TPA, TCUE, TUA : En fr.
0207.25.92	00	- - - -Au-dessus de l'engagement d'accès	KGM	154,5 % mais pas moins de 1,95 \$/kg	
0207.26		- -Morceaux et abats, frais ou réfrigérés			
0207.26.10	00	- - - -Dans les limites de l'engagement d'accès	KGM	5 % mais pas moins de 4,74 ¢/kg ou plus de 9,48 ¢/kg	TPAC, TPMD, TÉU, TC, TN, TP, TCOL, TJ, TPA, TCUE, TUA : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
0207.26.20	00	- - -Au-dessus de l'engagement d'accès, non désossés	KGM	165 % mais pas moins de 2,94 \$/kg	
0207.26.30	00	- - -Au-dessus de l'engagement d'accès, désossés	KGM	165 % mais pas moins de 4,82 \$/kg	
0207.27		- -Morceaux et abats, congelés			
		- - -Foies :			
0207.27.11	00	- - -Dans les limites de l'engagement d'accès	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TC, TCR, TN, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA : En fr.
0207.27.12	00	- - -Au-dessus de l'engagement d'accès	KGM	154,5 % mais pas moins de 4,51 \$/kg	
		- - -Autres :			
0207.27.91	00	- - -Dans les limites de l'engagement d'accès	KGM	5 % mais pas moins de 4,74 ¢/kg ou plus de 9,48 ¢/kg	TPAC, TPMD, TÉU, TC, TN, TP, TCOL, TJ, TPA, TCUE, TUA : En fr.
0207.27.92	00	- - -Au-dessus de l'engagement d'accès, non désossés	KGM	165 % mais pas moins de 2,94 \$/kg	
0207.27.93	00	- - -Au-dessus de l'engagement d'accès, désossés	KGM	165 % mais pas moins de 4,82 \$/kg	
		-De canards :			
0207.41.00	00	- -Non découpés en morceaux, frais ou réfrigérés	KGM	8 %	TPAC, TPMD, TÉU, TC, TCR, TN, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA : En fr. TPG : 5 %
0207.42.00	00	- -Non découpés en morceaux, congelés	KGM	5,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TC, TCR, TN, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA : En fr. TPG : 5 %
0207.43.00	00	- -Foies gras, frais ou réfrigérés	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TC, TCR, TN, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
0207.44.00		00 - -Autres, frais ou réfrigérés	KGM	4 %	TPAC, TPMD, TÉU, TC, TCR, TN, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA : En fr. TPG : 4 %
0207.45		--Autres, congelés			
0207.45.10		00 ---Foies	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TC, TCR, TN, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA : En fr.
0207.45.90		00 ---Autres	KGM	4,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TC, TCR, TN, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA : En fr. TPG : 4,5 %
		-D'oies :			
0207.51.00		00 - -Non découpés en morceaux, frais ou réfrigérés	KGM	8 %	TPAC, TPMD, TÉU, TC, TCR, TN, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA : En fr. TPG : 5 %
0207.52.00		00 - -Non découpés en morceaux, congelés	KGM	5,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TC, TCR, TN, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA : En fr. TPG : 5 %
0207.53.00		00 - -Foies gras, frais ou réfrigérés	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TC, TCR, TN, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA : En fr.
0207.54.00		00 - -Autres, frais ou réfrigérés	KGM	4 %	TPAC, TPMD, TÉU, TC, TCR, TN, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA : En fr. TPG : 4 %
0207.55		--Autres, congelés			
0207.55.10		00 ---Foies	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TC, TCR, TN, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
0207.55.90	00	- - -Autres	KGM	4,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TC, TCR, TN, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA : En fr. TPG : 4,5 %
0207.60		-De pintades			
		- - -Frais ou réfrigérés :			
0207.60.11	00	- - -Non découpés en morceaux	KGM	8 %	TPAC, TPMD, TÉU, TC, TCR, TN, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA : En fr. TPG : 5 %
0207.60.19	00	- - -Autres	KGM	4 %	TPAC, TPMD, TÉU, TC, TCR, TN, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA : En fr. TPG : 4 %
0207.60.20	00	- - -Non découpés en morceaux, congelés	KGM	5,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TC, TCR, TN, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA : En fr. TPG : 5 %
		- - -Autres congelés :			
0207.60.91	00	- - -Foies	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TC, TCR, TN, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA : En fr.
0207.60.99	00	- - -Autres	KGM	4,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TC, TCR, TN, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA : En fr. TPG : 4,5 %
02.08		Autres viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés.			
0208.10.00	00	-De lapins ou de lièvres	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TC, TCR, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA : En fr.
0208.30.00	00	-De primates	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TC, TCR, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA : En fr.
0208.40		-De baleines, dauphins et marsouins (mammifères de l'ordre Cetacea); de lamantins et dugongs (mammifères de l'ordre Sirenia); d'otaries et phoques, lions de mer et morses (mammifères du sous-ordre Pinnipedia)			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
0208.40.10	00	- - -De baleines	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA : En fr.
0208.40.90	00	- - -Autres	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TC, TCR, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA : En fr.
0208.50.00	00	-De reptiles (y compris les serpents et les tortues de mer)	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TC, TCR, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA : En fr.
0208.60.00	00	-De chameaux et d'autres camélidés (Camelidae)	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TC, TCR, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA : En fr.
0208.90.00		-Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TC, TCR, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA : En fr.
	10	- - - -De chevreuil	KGM		
	20	- - - -Cuisses de grenouilles	KGM		
	90	- - - -Autres	KGM		
02.09		Lard sans parties maigres, graisse de porc et graisse de volailles non fondues ni autrement extraites, frais, réfrigérés, congelés, salés ou en saumure, séchés ou fumés.			
0209.10.00	00	-De porc	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TC, TCR, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA : En fr.
0209.90		-Autres			
0209.90.10	00	- - -Graisse de volailles de l'espèce Gallus domesticus, dans les limites de l'engagement d'accès	KGM	5 % mais pas moins de 4,74 €/kg ou plus de 9,48 €/kg	TPAC, TPMD, TÉU, TC, TP, TCOL, TJ, TCUE, TUA : En fr.
0209.90.20	00	- - -Graisse de volailles de l'espèce Gallus domesticus, au-dessus de l'engagement d'accès	KGM	249 % mais pas moins de 6,74 \$/kg	
0209.90.30	00	- - -Graisse de dindons et dindes, dans les limites de l'engagement d'accès	KGM	5 % mais pas moins de 4,74 €/kg ou plus de 9,48 €/kg	TPAC, TPMD, TÉU, TC, TP, TCOL, TJ, TPA, TCUE, TUA : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
0209.90.40	00	--Graisie de dindons et dindes, au-dessus de l'engagement d'accès	KGM	165 % mais pas moins de 4,82 \$/kg	
0209.90.90	00	--Autres	KGM	11 %	TPAC, TPMD, TÉU, TC, TCR, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA : En fr. TPG : 5 %
02.10		Viandes et abats comestibles, salés ou en saumure, séchés ou fumés; farines et poudres, comestibles, de viandes ou d'abats.			
		-Viandes de l'espèce porcine :			
0210.11.00	00	--Jambons, épaules et leurs morceaux, non désossés	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TC, TCR, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA : En fr.
0210.12.00	00	--Poitrines (entrelardées) et leurs morceaux	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TC, TCR, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA : En fr.
0210.19.00	00	--Autres	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TC, TCR, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA : En fr.
0210.20.00	00	-Viandes de l'espèce bovine	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TC, TCR, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA : En fr.
		-Autres, y compris les farines et poudres, comestibles, de viandes ou d'abats :			
0210.91.00	00	--De primates	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TC, TCR, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA : En fr.
0210.92.00	00	--De baleines, dauphins et marsouins (mammifères de l'ordre Cetacea); de lamantins et dugongs (mammifères de l'ordre Sirenia); d'otaries et phoques, lions de mer et morses (mammifères du sous-ordre Pinnipedia)	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TC, TCR, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA : En fr.
0210.93.00	00	--De reptiles (y compris les serpents et les tortues de mer)	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TC, TCR, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA : En fr.
0210.99		--Autres			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
- - -Viande de volailles :					
0210.99.11	00	- - -De coqs et poules, dans les limites de l'engagement d'accès	KGM	5 % mais pas moins de 4,74 ¢/kg ou plus de 9,48 ¢/kg	TPAC, TPMD, TÉU, TC, TP, TCOL, TJ, TCUE, TUA : En fr.
0210.99.12	00	- - -De coqs et poules, au-dessus de l'engagement d'accès, non désossés	KGM	249 % mais pas moins de 5,81 \$/kg	
0210.99.13	00	- - -De coqs et poules, au-dessus de l'engagement d'accès, désossés	KGM	249 % mais pas moins de 10,36 \$/kg	
0210.99.14	00	- - -De dindons et dindes, dans les limites de l'engagement d'accès	KGM	5 % mais pas moins de 4,74 ¢/kg ou plus de 9,48 ¢/kg	TPAC, TPMD, TÉU, TC, TP, TCOL, TJ, TPA, TCUE, TUA : En fr.
0210.99.15	00	- - -De dindons et dindes, au-dessus de l'engagement d'accès, non désossés	KGM	165 % mais pas moins de 3,67 \$/kg	
0210.99.16	00	- - -De dindons et dindes, au-dessus de l'engagement d'accès, désossés	KGM	165 % mais pas moins de 6,03 \$/kg	
0210.99.19	00	- - -Autres	KGM	2,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TC, TCR, TN, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA : En fr. TPG : 2,5 %
0210.99.90	00	- - -Autres	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TC, TCR, TN, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA : En fr.